

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du Lundi 23 novembre 2020**

**Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire**

*L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de novembre, en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.*

Date de convocation :	Date d'affichage :	Nombre de conseillers :	
09/11/2020	09/11/2020	En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoir : 0 Absent : 0	

Objet : **Fermage (somme à percevoir 9.670,34 euros).**  
**Location de biens communaux.**  
**Récupération taxe chambre d'agriculture 2020**

- Monsieur le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de + 0,55 % pour 2020, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.
- Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture – à hauteur de 50 % - soit 0,03349 euro à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2020 selon les pièces jointes à la présente délibération.
- En conséquence, le maire sollicite les conseillers présents de bien vouloir approuver :
  - d'une part la hausse de l'indice national de fermage pour cette année de 0,55 %
  - d'autre part le calcul du taux à l'are de 0,03349 euro servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture.
- Adopté, article 7588 pour les titres de recettes
- Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Sucrierie :**

Une motion avait été prise par le dernier Conseil Municipal qui envisageait ainsi un nouveau dispositif d'aide aux agriculteurs, betteraviers dans le cadre d'un soutien à la sucrierie d'Erstein. Aucune modalité n'avait, cependant, été prise dans ce sens. Ce dispositif impliquerait de réduire ou rendre gratuite la location en contrepartie d'un engagement de l'exploitant à cultiver et augmenter les surfaces plantées en betterave.

M. le Maire propose un effort financier de 30 % sur le prix du fermage 2020, au profit des betteraviers,

Un long débat s'installe,

Par 6 voix Contre, 5 Abstentions, 4 Pour, le Conseil Municipal a décidé de sursoir à la mesure d'incitation consistant à augmenter les surfaces cultivées de betteraves dans le cadre de la motion de soutien à la sucrierie d'Erstein du 3 juin 2019 et de ce fait n'accorde pas de remise au fermage des agriculteurs concernés.

Les arguments tenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- La baisse du fermage devrait être calculée sur les parcelles exploitées pour de la betterave et donc manque de clarté,
- méconnaissance de l'évolution du rendement betterave et donc de la volonté de plantation,
- maladie de la betterave,
- l'aide pourrait être justifiée s'il y avait un soutien inconditionnel de toutes les communes.

Transmis à la sous-préfecture et publié le 24/11/2020

Fait à Bolsenheim,

Le Maire,  
Patrick GIRARD